

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 3

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de communes de l'Orée de la Brie

1 place de la Gare

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

communaute@loreedelabrie.fr

représentée par Monsieur Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, dûment habilité par délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SA VYP AFFICHAGE ET COMMUNICATION

ECOPOLE

311 rue de l'Innovation

77550 MOISSY-CRAMAYEL

Tél : 01.69.02.12.30

Mail : affichage@vyp.fr

SIRET : 303 467 138 000 44

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

MARCHE PUBLIC APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/01 : Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication et publicitaires.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **11 mai 2010**

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **12 ans**

Avenant N° 1 prolongation : + 2 ans

Avenant N° 2 prolongation : + 18 mois

Fin d'exécution fixée au 10 novembre 2025

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

fg

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250528-23-2025 Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Le présent avenant au marché a pour objet de prolonger le marché de 8 mois à compter du terme de l'avenant n°2, soit le 10 novembre 2025, au regard de l'impact du calendrier institutionnel sur la procédure de passation de la future concession, étant entendu qu'une période de tuilage d'environ trois mois est nécessaire entre la notification et le démarrage effectif du futur contrat.

En effet, à l'issue de la notification, un délai minimal de 8 à 12 semaines doit être observé pour permettre au futur concessionnaire de commander et de réceptionner les mobiliers, objets du contrat.
Cette phase est indispensable au démarrage concomitant du contrat et des travaux de pose des mobiliers.

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie s'est rapprochée, dans le cadre de la passation du présent avenant, de son co-contractant, à savoir la société VYP Affichage et Communication.

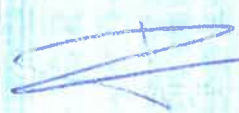
La prolongation de la durée du marché de 8 mois s'entend à compter du terme de l'avenant N° 2 fixés au 10 novembre 2025, soit jusqu'au **10 juillet 2026**.

Toutes les prestations du prestataire du marché initial demeurant à l'identique pendant la période de l'avenant.

Incidence financière de l'avenant :

% d'écart introduit par l'avenant : 5,55 % du montant du contrat initial sur la base d'une approche linéaire et constante du chiffre d'affaires généré par l'exécution du contrat.

- Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre GRIMONT Directeur Général	10.06.2025	 VYP Affichage et Communication 311, Rue de l'Innovation - 77550 Moissy-Cramayel Tél. : 01 69 02 12 30 E-mail : affichage@vyp.fr RCS MELUN B 303 467 138 SAS au capital de 1 000 000 €

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

16

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250528-23-2025 Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

A Brie-Comte-Robert, le 03. 06. 2025

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Jean LAVIOLETTE, Président



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

16

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
077-24770044-20250628-23-2025 Del-DE
Date de télétransmission : 03/08/2025
N° de télétransmission : 03/08/2025

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord Cadre)

PF